

VII - Synthèse et Echanges

L'après-midi s'est conclue par une table ronde animée par Christian Fabry, directeur régional de l'ADEME, et associant le Conseil régional de Picardie, le Rectorat et le Réseau Picard pour l'écomobilité.

Les quatre partenaires ont souligné le chemin parcouru depuis 2005 et le lancement du programme PDJ : des acteurs associatifs et des enseignants formés, des réalisations concrètes et des collectivités investies.

En témoignent les cinquante personnes présentes à cet atelier et les projets qui visent ou se lancent : 25 réunions de sensibilisation ou de montage de projets ont eu lieu en 2012.

Elles débouchent déjà sur le lancement de démarches (3 écoles à Ribecourt Dreslincourt, primaire - collège - lycée, au lycée La Providence à Amiens...).

Les débats ont aussi permis de préciser la nécessité pour les PDJ de répondre aux objectifs du socle commun de connaissances et de compétences (ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire) pour que les PDJ soient un des outils utilisables par les enseignants.

En cohérence avec ces objectifs, le Conseil régional de Picardie a également présenté sa politique éducative et les différents outils mobilisables pour l'éducation au développement durable.

En plus de cette convergence éducative, les participants se sont entendus sur le fait que les PDJ étaient des démarches à solidarité obligatoire entre les établissements scolaires, les collectivités, les parents d'élèves et les élèves. Sans cette condition remplie, il est très difficile de les pérenniser !



Une démarche de PDJ est construite en 4 étapes :

1 - Sensibiliser/Mobiliser/Préparer

- mettre en place une équipe projet, avec la collectivité
- rencontrer les acteurs éducatifs
- rencontrer les parents

2 - Réaliser un diagnostic

3 - Mettre en œuvre

- analyser les priorités et définir les résultats à atteindre
- mettre en place un calendrier des actions à mener

4 - Évaluer et consolider la démarche

La démarche doit également être inscrite au projet d'établissement et s'inscrire dans le continuum éducatif. En particulier, elle doit répondre aux objectifs du socle commun de compétence.

L'étude « Evaluation des Plans de Déplacements de Jeunes » est téléchargeable sur le site : <http://www.ort-picardie.net/>

La lettre de l'ORT - n°37
Avril 2013

Directeur de la publication :
Philippe Caron

Réalisation - impression :
Direction Régionale de
l'environnement et
de l'aménagement et du
logement de Picardie
ISSN : 1299-9733



Observatoire
Régional
des Transports
de Picardie

LA LETTRE DE L'ORT - n°37 Plans de Déplacements des Jeunes en Picardie : Méthodologie, réseau d'acteurs, retours d'expérience.

Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacement des Jeunes ?

L'ADEME et la Région Picardie définissent le Plan de Déplacement des Jeunes comme une démarche de connaissances et d'actions qui encourage les enfants et les parents à l'écomobilité (marche à pied, covoiturage, vélo,...) pour réduire l'usage de la voiture individuelle.

Lorsque cette démarche s'inscrit dans un processus de réflexion globale et structurée, à l'échelle d'un ou de plusieurs établissement(s) scolaire(s), on parle alors de Plans de Déplacements Établissements Scolaires (PDES).

Pour les collégiens ou lycéens, on parle également de Plans de Déplacements des Jeunes (PDJ), d'Agenda 21 scolaire avec des actions en faveur de la marche et du vélo.

I - Éléments de contexte

En Picardie, sur les 380 000 enfants qui rejoignent chaque jour leur établissement scolaire, la moitié d'entre eux effectuerait le trajet domicile-établissement scolaire en voiture soit plus de 500 000 kilomètres par jour ! Ce qui correspond en termes de bilan énergétique et environnemental à 5 millions de litres de carburant par an ou encore 13 000 tonnes de CO2 par an pour la Picardie.

Pour des raisons de sécurité routière et d'environnement, l'amélioration des conditions de déplacements des jeunes constitue une préoccupation importante des collectivités et des établissements scolaires et périscolaires : on parle alors d'écomobilité scolaire ou de Plans de Déplacements des Jeunes (PDJ).

Pour aider les collectivités et les établissements dans la réalisation de leur PDJ, le Conseil régional de Picardie, l'ADEME et le Rectorat ont constitué un réseau d'associations, spécialement formé sur les déplacements des jeunes, l'écomobilité et la mise en place d'un PDJ.

La DREAL Picardie soutient ces démarches par un travail d'évaluation et de création d'outils méthodologiques. Un atelier de l'ORT s'est déroulé le 04 décembre 2012. Une cinquantaine de participants ont pu prendre connaissance de l'évaluation régionale conduite par le CETE Nord Picardie et de différents retours d'expériences d'acteurs qui ont vécu ou mis en place un PDJ.



II- Domicile - Ecole : des déplacements courts et très motorisés

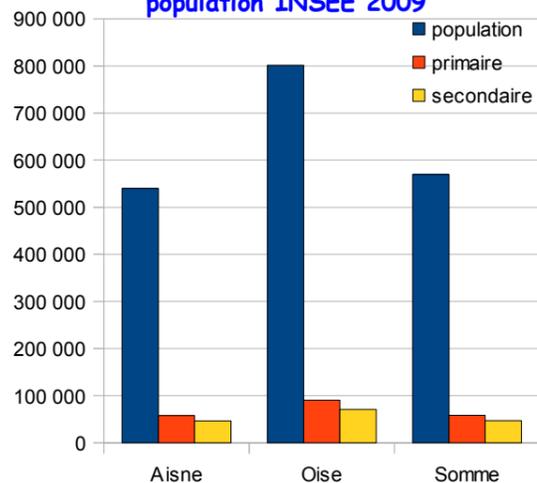
Christine BRUNEL, DREAL Picardie

L'introduction de l'atelier a été faite par la DREAL Picardie, en charge de l'animation de l'Observatoire Régional des Transports. Nos habitudes de déplacements ont d'abord été caractérisées avec deux chiffres particulièrement parlants : un déplacement sur deux fait moins de 1 km et un tiers de ces déplacements sont faits en voiture. En ciblant l'analyse sur les déplacements domicile-école, les statistiques sont encore plus surprenantes : **70% des élèves du premier degré sont conduits en classe en voiture particulière alors qu'ils sont souvent à moins de 1,5 km de l'école.**

Les enjeux des démarches d'écomobilité scolaires sont multiples : sensibiliser les jeunes, qui sont les adultes de demain, à la problématique de la protection de leur environnement mais aussi de leur permettre de travailler concrètement sur des thématiques comme la santé et le bien être, ou encore la citoyenneté ou l'autonomie.

La Picardie est la deuxième région française par sa population des moins de 25 ans. En 2011-2012, l'académie d'Amiens recense 207 000 élèves dans le premier degré et 164 500 élèves dans le second degré, soit 20% de la population. Compte tenu du nombre important de communes et du caractère rural de la Région (60% de la population réside en dehors d'un Périmètre de Transport Urbain), une part importante des élèves fréquente un Regroupement Pédagogique Intercommunal pour lesquels les transports scolaires sont assurés en autocar (les conseils généraux prennent en charge 30% des élèves).

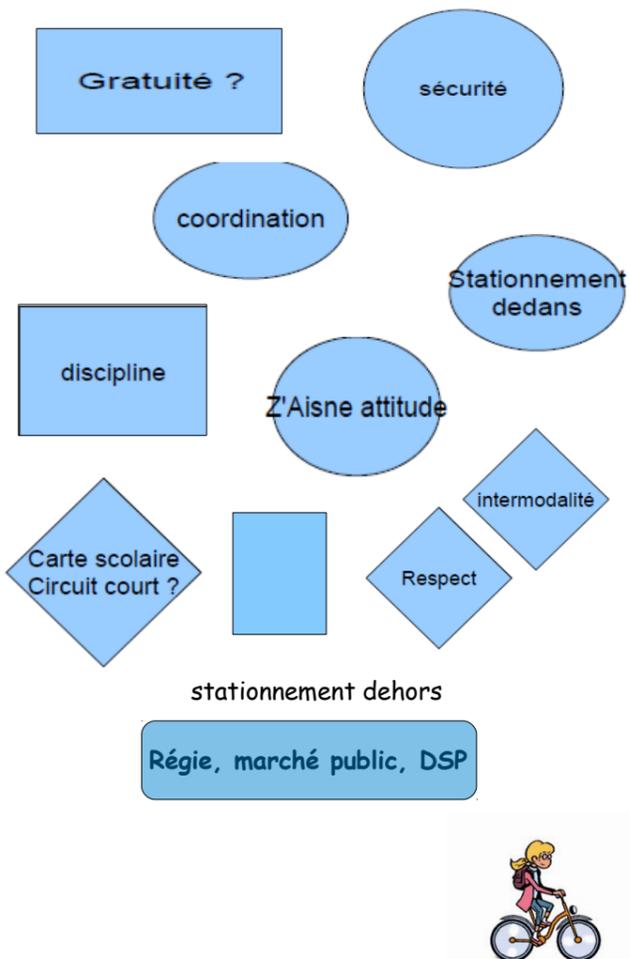
20% de la population dans le 1er et 2nd degrés
2011-2012 Académie d'Amiens -
population INSEE 2009



La DREAL a ensuite rappelé le contexte réglementaire du transport scolaire **qui dépend, non pas du code des transports, mais du code de l'éducation.** Si hors PTU, le législateur confie la compétence transport scolaire aux conseils généraux (de la maternelle au lycée) celui-ci distingue les transports scolaires dans les PTU datant d'avant 1984 (compétence de l'Autorité Organisatrice de Transports Urbains) des transports scolaires dans les PTU créés ou étendus après 1984 (négociation entre l'AOTU et le CG). Il a également été rappelé que depuis 1984, l'Etat verse un financement « transport scolaire » aux AO responsables dans le cadre de la dotation globale de décentralisation.

En présentant les différentes facettes et problématiques du transport scolaire, la DREAL a **conclu sur la nécessité d'adapter les démarches d'écomobilités aux différents types de contexte :** urbain/non urbain, type d'établissement concerné, accessibilité ou non à un transport collectif, horaires des déplacements...

Plusieurs facettes du transport scolaire



B - Retour sur l'expérience du Collège Edouard Lucas à Amiens

Le proviseur et le responsable du PDJ au sein du collège Edouard Lucas ont ensuite témoigné de la manière dont le PDJ s'est mis en place. Ils ont notamment insisté sur **les différents temps de la démarche qui ne sont pas forcément toujours compatibles avec le temps des élèves.**

Il a notamment été pointé du doigt que des élèves qui contribuent à la réalisation du diagnostic et l'élaboration du plan d'actions ne voient pas forcément les actions se mettre en place car ils quittent l'établissement avant. D'où une certaine démotivation et la nécessité d'imaginer des actions de court terme pour que des premiers résultats puissent être observés. **L'expérience présentée a toutefois de quoi séduire, notamment par la créativité et la ténacité déployée !**

On peut citer pêle mèle : un parking à vélos bien sûr, l'achat de vélos, des balades à vélo, la minute du fameux Docteur Cyclo (les freins, le nettoyage de la transmission ...), mais aussi des enquêtes mobilité à chaque début d'année, des informations sur le covoiturage, sur Ametis (avec une visite savoureuse « A la découverte d'Ametis » par Blandine, Ludovic, James et Gauthier, élèves de 4ème ...)



C - Retour sur l'expérience du Lycée Robert Schuman

Frédéric Waquet

L'expérience du lycée Robert Schuman de Chauny a ensuite été présentée et a permis de démontrer l'intérêt de ces démarches sur un lycée. A la suite de la phase de diagnostic, **un des points forts des travaux engagés a été la sécurisation des abords du lycée.** Une sensibilisation forte pour limiter la dangerosité des déposes minutes, la création d'un sens de circulation évitant le stationnement sur la rue et la création d'une entrée spécifique pour les autocars ont été mises en œuvre. La démarche a été conduite de manière **très partenariale** et a associé la mairie de Chauny, la DDT, les transports urbains, le conseil général et le CPIE de l'Aisne.

Lycée Robert Schuman - CHAUNY

Commune d'implantation : CHAUNY



Type établissement : Lycée privé agricole
Sections post-bac : BTS
Internat

Année de lancement du PDJ : 2006-2007



L'évaluation a enfin permis de faire le point sur **les résultats concrets des démarches** : un certain nombre d'établissements se sont dotés d'un garage à vélos sécurisé ou de casiers pour les élèves (en sachant également que certains établissements ont un double jeu de manuels scolaires). Les flux piétons et vélos ont également été parfois dissociés et des aménagements de sécurité routière ont été réalisés.

Sur Beauvais, un service de prêt gratuit de vélos pour les lycéens (VELYCE) a été lancé avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, du SMTCO, de la Région, de l'ADEME et de la Fondation Caisse d'Épargne. D'autres réalisations font l'objet des témoignages ci-après.

Le CETE a enfin présenté **des recommandations pour améliorer les démarches** : poursuivre l'animation régionale, faire connaître les établissements engagés, développer des approches multicritères (santé-environnement-citoyenneté-autonomie...)

VI - 3 Retours d'expérience

Trois acteurs déterminants dans la réalisation et la réussite d'un PDJ ont ensuite témoigné de leur retour d'expérience.

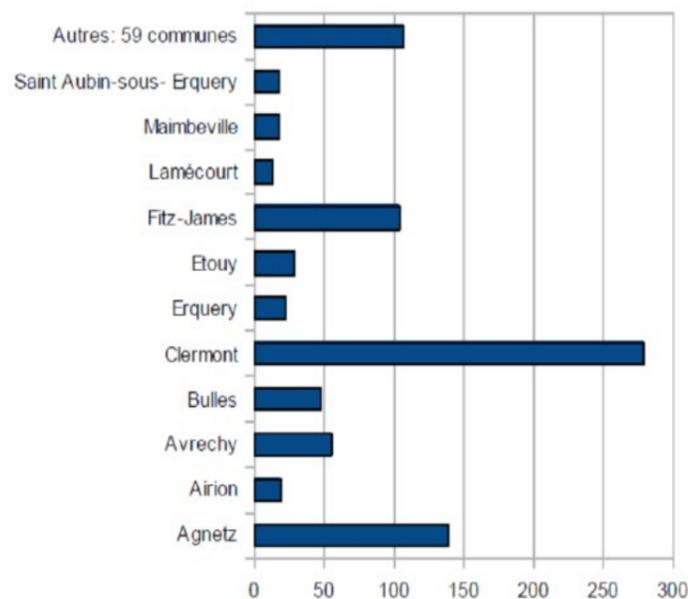
A - Retour sur l'expérience d'une collectivité à Clermont de l'Oise

La collectivité de Clermont de l'Oise a présenté la manière dont elle a porté la réalisation de PDJ et plus largement la manière dont elle a structuré sa politique d'écomobilité. Initiée en 2008 par la réalisation d'une enquête dans les écoles primaires, la démarche s'est poursuivie par la mise en œuvre de 3 lignes de bus pédestres (constitution de lignes de ramassage, matérialisation des points d'arrêts et campagne de communication) et par la réalisation d'un PDJ au sein du collège Jean Fernel.

La collectivité a particulièrement insisté sur la nécessité de **maintenir une communication forte chaque année** et de relancer régulièrement des diagnostics sur la localisation des élèves. 2 lignes de bus pédestres ont en effet été fermées car les élèves deviennent dans un premier temps plus autonomes puis ne fréquentent plus le même établissement.

Actions dans le collège Jean Fernel : PDJ

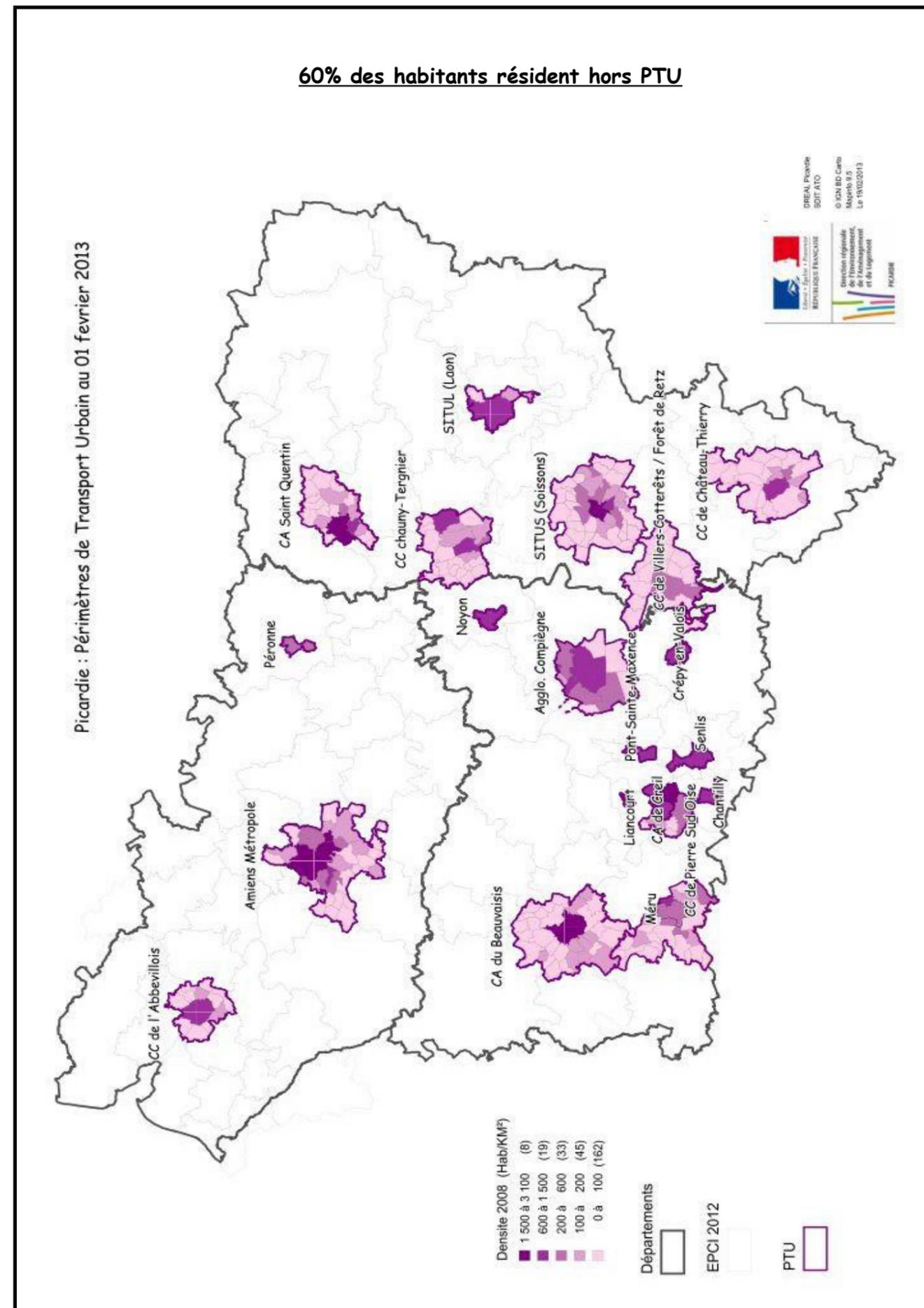
LOCALISATION DES ELEVES



Un autre point fort de la démarche est le **développement de partenariat avec un nombre important d'acteurs** (associations Beauvélo- ALEP 60-AU5V, gendarmerie, conseil général, conseil local du développement durable ...).

La collectivité a conclu en indiquant les **réalisations concrètes** de ses démarches et ses projets. Des vélos ont par exemple été achetés pour les internes du collège. Des études sont en cours pour le réaménagement du parking du collège ou l'élaboration d'un schéma piétons et voies douces.

Elle envisage de mener un PDJ au sein du lycée CASSINI et de développer un projet de « conciergerie » dans les locaux de la gare de Clermont. Toutes ces démarches s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 21 local.



Film sur les enjeux d'un PDJ

La présentation de la problématique a été complétée par le visionnage du film « Le Carapatte ». Ce film a été conçu et réalisé par les élèves de l'école élémentaire Lucie Aubrac d'Orleix (65) en partenariat avec les associations Bleu comme orange et Cumulo Numbus. Il a permis de mettre des mots et vécus d'enfants sur nos préoccupations d'adulte.

III - Quels bénéfices pour la collectivité ? Yannick PAILLET, ADEME

L'ADEME a ensuite présenté un travail confié également au CETE Nord Picardie sur l'intérêt pour une collectivité de lancer des démarches de Plans de Déplacements de Jeunes. Ce travail a été réalisé en s'appuyant notamment sur les compétences confiées aux différents échelons et tailles de collectivités.

Auparavant l'ADEME a rappelé le **caractère stratégique des établissements scolaires** : ce sont des lieux d'apprentissage d'études et de formation notamment à l'écomobilité, des lieux qui permettent d'aborder également les déplacements des équipes pédagogiques, des lieux de rencontre propices pour interpeller les parents d'élèves sur leur mode de déplacements, des lieux qui permettent de décroiser les démarches (entre primaire/collège/lycée, entre enseignants et certains services de la collectivité, entre différentes générations, entre entreprises et établissements, entre démarche d'Agenda 21, de Plan climat, de PDU...).

Le CETE Nord Picardie a identifié 4 préoccupations des collectivités qui pouvaient être « concrétisées » par les démarches de PDJ :

- les démarches de citoyenneté, concertation et participation,
- les démarches transversales (santé, climat, Agenda 21 ...),
- les démarches d'éducation à la mobilité durable sur un territoire et enfin,
- la fonction d'autorité organisatrice de transport.



Concernant les démarches de citoyenneté, les intérêts d'un PDJ portent autant sur la méthode (une autre façon de recueillir des points de vue, une façon d'expérimenter la construction d'un projet sur un quartier...) que sur ses objectifs (décliner des programmes éducatifs locaux, développer des notions de convivialité, de solidarité, d'entraide, requestionner les citoyens sur la place de tous sur l'espace public...).

La question de la cohérence des politiques a également été abordée : si la restauration scolaire fait l'objet de beaucoup d'attention (notamment la qualité nutritionnelle des repas), quelles sont les réflexions conduites par la collectivité sur la manière dont les enfants se déplacent physiquement pour se rendre à l'école ?

Le PDJ a ensuite été présenté comme un support pour illustrer des démarches transversales. **Cela peut être un micro projet pour illustrer la démarche d'Agenda 21 de la commune, donner du sens à un Plan Climat Energie Territorial sur la cible jeune public, alimenter les travaux des conseils municipaux des jeunes ou des seniors, interpeller les politiques de la ville sur les démarches d'apprentissage à la mobilité douce...**

Tout en permettant de développer une culture de la mobilité durable au sein d'un territoire, un PDJ répond directement aux préoccupations des autorités organisatrices de transport. **Il permet en particulier de combiner l'approche par l'offre (le réseau de transport urbain) et l'approche par la demande (les besoins) en créant un lieu de rencontre et d'échanges, Il permet enfin de tester l'acceptabilité de nouveaux services, faire connaître voire expérimenter de nouvelles offres de transports/aménagements en mobilisant un établissement (évaluation avant/après).**



IV - Outils, acteurs et méthodes de l'écomobilité scolaire

Laure SOHYER, CAP MOBILITE

L'Association CAP MOBILITE a ensuite présenté le contenu d'une démarche de Plans de Déplacements des Jeunes et les principales actions qui peuvent en découler comme des aménagements aux abords des établissements, la mise en œuvre de bus pédestres ou de bus cyclistes, l'organisation de covoiturage entre parents ...

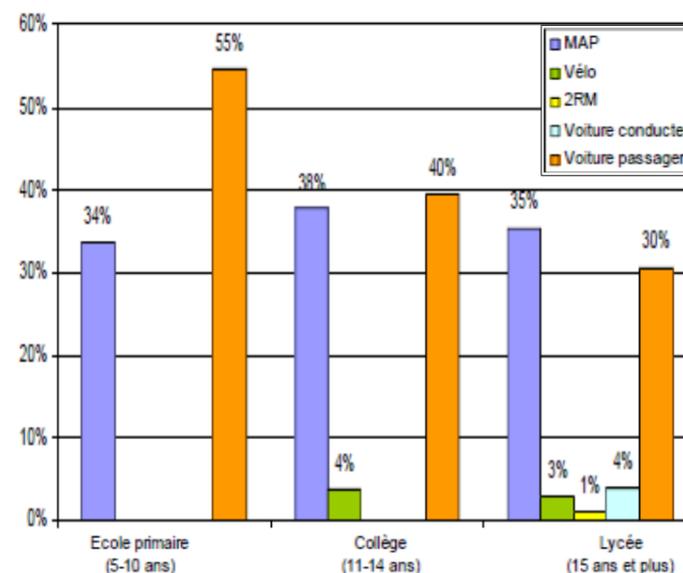
Elle a également rappelé l'existence du **Réseau Picard pour l'écomobilité**. Ce réseau associatif formé à l'écomobilité scolaire **peut accompagner les collectivités pour mener ces démarches**. Il dispose d'outils techniques (questionnaires), pédagogiques (exposition, film ...) et méthodologiques qu'il met à disposition des porteurs de projets avec le soutien de l'ADEME et du Conseil régional de Picardie. Un blog permet de retrouver les coordonnées de ces associations et leurs outils : <http://www.ecomobilite-ademe.picardie.fr/>.

L'Association a enfin insisté sur l'importance de confier du temps à la préparation de la démarche et à la concertation avec les différents acteurs concernés : parents d'élèves, enseignants, police municipale, élus...



Ce que dit l'enquête ménages déplacements du pays du Grand Amiénois - 2010

Part modale des déplacements depuis l'école vers le lycée



V - Evaluation des démarches en Picardie Géraldine BODARD, CETE Nord Picardie

Le CETE Nord Picardie a ensuite présenté l'évaluation conduite en 2011 pour le compte de l'Observatoire Régional des Transports sur 18 établissements qui avaient mené des PDJ.

L'objectif était de connaître quelles démarches avaient perduré en 2011, quelles étaient les conditions de réussite ou d'échec de ces démarches 6 ans après, quels impacts avaient eu les PDJ sur l'aménagement des quartiers, les partenariats locaux... Pour mémoire, ces démarches n'étaient pas pilotées par les collectivités mais directement par les établissements scolaires.

Le CETE a pu observer que si chaque PDJ était différent, tous les établissements avaient déjà initié des démarches pédagogiques de sensibilisation au développement durable et avaient travaillé sur la notion d'éco-gestes.

Tous les établissements avaient été accompagnés par des associations membres du réseau picard pour l'écomobilité, ce qui a notamment facilité la remontée d'informations lorsque les chefs de projet en charge des démarches n'étaient plus présents dans l'établissement scolaire. **La capitalisation des travaux des PDJ engagés reste à ce jour un des points faibles de ces démarches** car elles reposent pour beaucoup sur l'investissement de quelques personnes volontaires, d'où l'importance de bien préparer la démarche en amont.

Un des principaux enseignements issus des entretiens est le rôle qu'ont joué les PDJ comme **vecteurs de gouvernance et de citoyenneté autour de la question des déplacements**. Ils ont permis des échanges entre les différents acteurs sur des sujets qu'ils n'avaient pas l'habitude de traiter ensemble. **Il a également été observé que les PDJ se sont multipliés lorsque la collectivité locale s'est impliquée** (par exemple par des soutiens forts à la mise en place des actions).

Les accompagnements par les associations ont été reconnus comme très importants pour soutenir la démarche et notamment développer un plan d'actions (« le milieu associatif, moteur des expérimentations »). L'implication des établissements est également jugée déterminante dans la réussite du projet.

Ceux-ci regrettent toutefois de n'avoir pas eu à disposition un lieu pour capitaliser les informations, d'où la nécessité de poursuivre l'animation régionale. Les démarches ne sont en effet pas encore suffisamment mûres pour se passer d'un soutien des pouvoirs publics.